



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 22 octobre 2013
18 heures 30

SL/MG

N° 001606

Ressources
Humaines -
Personnel non
permanent-
accroissement
temporaire
d'activités

Affiché le :

Le mardi 22 octobre 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2^{ème} Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3^{ème} Adjoint), Mme Véronique GACH (5^{ème} Adjoint), M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8^{ème} Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9^{ème} Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON Conseillère Municipale, Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale) , M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Elise ISNARD (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale).

ONT DONNE PROCURATION : M. Jean-Marc DESSAUD (4^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7^{ème} Adjoint) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean-François DORE (6^{ème} Adjoint), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale)

ABSENTS : M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1.

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités.

Il est proposé de recruter :

Service	Nombre d'agents/grade	Durée hebdomadaire	Période	Rémunération
Affaires culturelles	1 adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps non complet (28h/semaine)	Du 1/01/2014 au 30/04/2014	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
Affaires Scolaires	1 adjoint technique de 2ème classe	Temps non complet (16h/semaine)	Du 23/10/2013 au 20/12/2013	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	1 adjoint technique de 2ème classe	Temps non complet (8h/semaine)	Du 23/10/2013 au 20/12/2013	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	1 adjoint technique de 2ème classe	Temps non complet (30h/semaine)	Du 16/11/2013 au 15/05/2014	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	4 adjoints techniques de 2ème classe	Temps non complet (9h/semaine)	Du 4/11/2013 au 20/12/2013	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309
	1 adjoint technique de 2ème classe	Temps non complet (24h/semaine)	Du 1/12/2013 au 20/12/2013	1er échelon – Indice Brut 297 – Indice Majoré 309

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, la proposition de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités.

Autorise, Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel dans les conditions précitées.

Dit, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice de l'année 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**